

Délibération n°2021-03-13bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

ANNULE & REMPLACE n°2021-03-13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Participation des communes à l'emprunt sur
le bâtiment de l'antenne d'Eygurande**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	16
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette	Sébastien Devallière	à	Gilles Barbe

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délégation n°2021-03-13bis



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210701-202103132-DE

Le président rappelle que l'atelier relais, situé ZAC du Vieux Chêne commune de Monestier-Merlines, appartenant à Haute-Corrèze Communauté, a été construit en 1993 par le syndicat intercommunal à la carte du Pays d'Eygurande. En 2002, il avait été transféré à la communauté de communes du Pays d'Eygurande lors de la création de l'intercommunalité et de la dissolution du syndicat. En 2017, à la fusion, il est devenu propriété de Haute-Corrèze Communauté.

A la création de cet atelier-relais, en 1993, les communes membres du syndicat (Aix, Couffy, Courteix, Eygurande, Feyt, Lamazière-Haute, Laroche-près-Feyt, Merlines, Monestier-Merlines et Saint-Pardoux-le-Neuf) s'étaient engagées à assurer le paiement de l'emprunt de ce bâtiment en cas de départ du locataire ou d'occupation partielle.

Depuis 2017, le bâtiment a été partiellement loué :

- du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2021 au Syndicat de la Diège dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable et assainissement collectif sur le Pays d'Eygurande.
- du 1^{er} mai 2020 au 31 mars 2021 à la société TECHNOLOGISTIQUE qui exerçait l'activité suivante : Fabrication de masques de protection.
- depuis le 1^{er} décembre 2020 à la société MERLINES MAROQUINERIES qui exerce l'activité suivante : Fabrication d'accessoires et d'articles de maroquinerie.

De plus, des panneaux photovoltaïques ont été installés, à compter du 1^{er} septembre 2019, sur le toit du bâtiment. Il soit exploitation par la société CAPSOLAR 61 et génère un loyer annuel de 1263,20 €

Toutefois, du fait que le service coéducation parentalité et les Services Techniques de HCC occupent ce bâtiment, la charge supportée par les communes est réduite de **16 160,44 €**, pour **l'année 2020**.

Conformément au montant annuel de l'emprunt restant à rembourser, le montant demandé à chaque commune, pour **l'année 2021** est établi comme suit :

Communes	Population INSEE	Emprunt	Déduction	Location Atelier	Location toiture	Coût 2021
Aix	398	7 021,13 €	2 448,37 €	1 416,82 €	191,38 €	2 964,56 €
Couffy	78	1 376,00 €	479,83 €	277,67 €	37,51 €	580,99 €
Courteix	66	1 164,31 €	406,01 €	234,95 €	31,74 €	491,61 €
Eygurande	696	12 278,16 €	4 281,56 €	2 477,66 €	334,67 €	5 184,26 €
Feyt	134	2 363,90 €	824,32 €	477,02 €	64,43 €	998,12 €
Lamazière-Haute	68	1 199,59 €	418,31 €	242,07 €	32,70 €	506,51 €
Laroche-Près-Feyt	65	1 146,67 €	399,86 €	231,39 €	31,26 €	484,16 €
Merlines	738	13 019,08 €	4 539,93 €	2 627,18 €	354,87 €	5 497,11 €
Monestier-Merlines	305	5 380,52 €	1 876,26 €	1 085,76 €	146,66 €	2 271,84 €
Saint-Pardoux-le-Neuf	79	1 393,64 €	485,98 €	281,23 €	37,99 €	588,44 €
TOTAL	2627	46 343,00 €	16 160,44 €	9 351,75 €	1 263,20 €	19 567,61 €

Délibération n°2021-03-13bis



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20210701-202103132-DE

Prise en charge Haute-Corrèze Communauté à déduire :

Taxe Foncière	- €	Exonération en 2020
Assurance	4 060,44 €	
Part HCC – ST & Bureau	10 000,00 €	dont emprunt 3 808,00 €
Part HCC – service CEP	2 100,00 €	(175 € x12)
Coût Total	16 160,44 €	

Les emprunts liés à cet atelier-relais s'arrêtent cette année : c'est donc la dernière participation qui est demandée aux communes concernées.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le montant des participations des communes pour l'année 2021, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

